

# RÉGION WALLONNE

AWAP/DCO/IG/VK/DF/23/ROCHEFORT/1bis

## Arrêté ministériel entamant la procédure de déclassement du parc de l'ancien hôtel des Roches, classé au titre de site, à Rochefort,

La Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,

Vu le Code wallon du Patrimoine (ci-après : « le CoPat »), l'article D.17 ;

Vu la fiche patrimoniale réalisée en juin 2025 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Considérant la demande de déclassement du parc de l'ancien hôtel des Roches introduite par la CRMSF en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

Considérant l'arrêté du 9 avril 1949 classant, à titre de site, le parc de l'ancien hôtel des Roches à Rochefort ;

Considérant qu'à partir des années 1970, le site s'est transformé en zone de sport et de loisirs (terrain de football, piscine, mini-golf...) nécessitant l'abattage de nombreux arbres et s'accompagnant de plusieurs constructions, pour la plupart sans avis ou en dépit des recommandations ;

Considérant dès lors que le site classé a été complètement dénaturé au fil du temps par ces aménagements successifs et ce, de manière irréversible et que l'évolution du site l'éloigne de son identité d'origine ;

Considérant que les qualités patrimoniales du parc ne peuvent plus être développées au travers des critères et des intérêts tels que prévus dans l'article D.2 du CoPat ;

Considérant que la fiche précitée a été soumise pour avis à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (ci-après : « la CRMSF »), conformément à l'article D.12, 3<sup>ème</sup> alinéa du CoPat ;

Considérant que la section des Sites de la CRMSF, en sa séance du 18 novembre 2025, déplore l'évolution malheureuse du site classé ;

### A R R È T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : La procédure de déclassement, en raison de la perte de ses intérêts patrimoniaux, est entamée pour le parc de l'ancien hôtel des Roches, à Rochefort

Fait à Namur, le 02 FEV. 2026

Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,



Valérie LESCRENIER